

Nous ne pouvons changer de sujet sans attirer l'attention sur le fait que bien que ces paiements de \$5,000, du 2 novembre et du 24 novembre 1887, fussent inscrits dans les livres de Larkin, Connolly et Cie, à ces deux dates respectives, comme "cadeaux" imputables au bassin de radoub de Lévis, et bien que chacun de ces chèques fut endossé par Nicholas K. Connolly, personnellement, lui, et Larkin professent tous deux ne pouvoir donner de renseignements sur la personne à laquelle ces fortes sommes d'argent ont été payées ou étaient destinées, ni pour quel objet.

CONCLUSIONS.

Nous trouvons que les \$10,000 furent retirées de la banque par Murphy aux dates respectives des chèques, 2 novembre et 21 novembre 1887, et que chacun de ces chèques fut endossé de la main de Nicholas K. Connolly, mais en face de la déclaration faite sous serment par Sir Hector, que Murphy "ne lui avait offert, prêté ou payé aucune somme d'argent," déclaration qu'il a faite, nous supposons, dans le but d'offrir une dénégation d'avoir reçu aucun argent, soit comme cadeau, prêt ou paiement, nous ne pouvons après de nombreux doutes, en venir à la conclusion que nous serions justifiables de trouver cette accusation prouvée.

CONCLUSION.

En terminant son rapport, votre comité ferait remarquer que la manière dont Larkin, Connolly et Cie ont obtenu leurs différents contrats du ministère des Travaux Publics et des Commissaires du havre de Québec, les modifications subséquentement faites dans ces contrats dans l'intérêt de la société, les énormes sommes d'argent qui leur ont été payées ou allouées à même les fonds publics pour ouvrages supplémentaires et pour dommages, indiquent, sans aucun doute raisonnable, que cette société avait acquis une influence prépondérante sur le ministre et le ministère des Travaux Publics.

Nous croyons que cette influence a été largement exercée par l'entremise de M. Thomas McGreevy.

On a laissé entendre que les fraudes avaient pu avoir été perpétrées contre le ministère au moyen d'influences illégitimes exercées sur Perley et Boyd, les ingénieurs, mais l'examen le plus sévère des livres et des témoins n'a pu faire découvrir la preuve qu'aucuns paiements illégitimes eussent été faits à Boyd, tandis que le seul paiement fait à Perley fut le cadeau de bijoux et de diamants fait en 1887—longtemps après que plusieurs des contrats eussent été illégitimement accordés, et que des sommes leur eussent été illégitimement payées.

A part le désir de faire plaisir et d'obéir au ministre en fonctions, nous ne pouvons découvrir aucun motif qui put induire ces ingénieurs à aider à frauder le public afin d'emplir le gousset de Larkin, Connolly et Cie.

Il est vrai que nous trouvons que M. Boyd trempa dans la fraude ayant rapport à l'adjudication du contrat du mur du sud, et que Perley a trempé dans cette fraude et dans d'autres relatives à l'adjudication des contrats et au paiement de deniers publics faits à Larkin, Connolly et Cie, mais le fruit de ces fraudes n'est pas tombé dans leur poche, mais bien dans celle de Thomas McGreevy, pour soutenir le journal *Le Monde* que Sir Hector jure avoir aidé, financièrement, lui-même, afin d'avoir une influence prépondérante sur ce journal, si c'était nécessaire, et quand ce serait nécessaire, et dans la caisse administrée par Thomas McGreevy pour le parti dans le district de Québec, dans l'intérêt politique de Sir Hector Langevin.

Le tout respectueusement soumis.

Sir John Thompson propose,—Que le projet de rapport soumis par le sous-comité et marqué "A" soit adopté, à titre de rapport du comité.

M. Mills (Bothwell) propose comme amendement,—Que la dite motion ne soit pas adoptée, mais que le projet de rapport marqué "B" soit soumis à la Chambre, à titre de rapport du comité. Rejeté sur la division suivante:—

POUR: Amyot, Beausoleil, Choquette, Davies, Edgar, German, Langelier, Lister et Mills (Bothwell).—9.